



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION DU PRESIDENT N° DC – 2025-005
DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Président de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-39 en date du 14 décembre 2023 portant visa préfectoral du 21 décembre 2023 par laquelle le CCAS a adopté la nomenclature M57 sur son budget à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération N°2023-40 en date du 14 décembre 2023 portant visa préfectoral du 21 décembre 2023 par laquelle le CCAS a adopté un règlement budgétaire et financier autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu la délibération N°2025-02 en date du 13 février 2025 portant visa préfectoral du 18 février 2025 par laquelle le CCAS a adopté le budget primitif 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de procéder aux engagements sur 2025 pour le versement de la subvention d'équilibre au budget de BEAUSEJOUR d'un montant de 75 000.00 € ;

Considérant les crédits disponibles au chapitre 011 ;

DECIDE :

Article 1 :

De procéder au virement de crédits suivants :

Objet	Section	Chapitre	Nature	Fonction	Montant
Versement subvention équilibre BEAUSEJOUR	Fonctionnement	011	611	4221	- 75 000 €
		65	65821	020	+ 75 000 €

Article 2 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions du CCAS,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Madame la Préfète du Rhône,

Certifie exécutoire par :

22 JAN. 2026

- La transmission en préfecture le
- La publication sur le site internet de la Collectivité le

22 JAN. 2026

Tassin la Demi-Lune, le 31 décembre 2025

Le Président du CCAS,
Pascal CHARMOT

